

Bulletin N°20 du 15 septembre 2021

Résumé de la semaine

Certaines parcelles en maïs grain ont atteint le stade 50% d'humidité du grain. D'autres s'en approchent. Il y a eu des pluies orageuses ces derniers jours. Selon les quantités tombées, cela va suffire pour satisfaire les besoins en eau des maïs jusqu'à la fin. Pour d'autres, un dernier tour d'eau sera peut-être à prévoir.

Modification suite à la parution de l'arrêté préfectoral du 16/09/2021 10h:

4 bassins sont en **alerte renforcée** :

- Argance.
- Merdereau + Orthe + Vaudelle
- Vive Parence
- Vaige + Erve + Taude.

3 bassins sont en **alerte** :

- Aune
- Tusson + Anille + Veuve.
- Sarthe Médiante.

😊 **Merci de bien transmettre vos relevés de compteur tous les jeudis sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr**

4 bassins sont en **vigilance** :

- Braye.
- Gée.
- Sarthe Amont.
- Vègre.

😊 **Rappel : toute manoeuvre de vannes et d'ouvrages de moulins ou de retenues sur un bassin doit faire l'objet d'une déclaration et d'une information auprès des organismes assurant le suivi de l'étiage.**

Point météo






Météo de la semaine passée

Période du 08/09 au 14/09	Pluies mm	ETP mm	Sommes températures base 6°C
Coulans sur Gée	10	17	91
Le Lude	25	19	100
St Rémy du Val	33	17	88
Volnay	60	16	92

Source : Weather Measures.

Il a plu avec des quantités très disparates selon les secteurs. Les températures ont légèrement baissé. La demande climatique a été de 2.5 mm/j en moyenne.

Prévisions météo à 5 jours

	Jeudi 16/09	Vendredi 17/09	Samedi 18/09	Dimanche 19/09	Lundi 20/09
Temps					
T° min / max (°C)	13/23	13/25	13/19	10/21	13/17
Pluie (mm)	0	0	3.4	0	14.4
ETP (mm)	3	3	3	2	2
Vent (km/h)	0-20	5-15	10-30	5-15	10-35

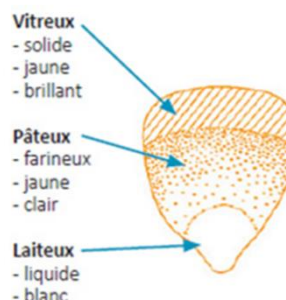
Sources : Météociel/Weather Measures – Commune Le Mans

Pour les prochains jours, le temps restera couvert avec possibilité de pluies accompagnées de vent samedi et lundi. Les températures vont peu évoluer. La demande climatique variera entre 2 et 3 mm/j.

Conseils sur la conduite de l'irrigation

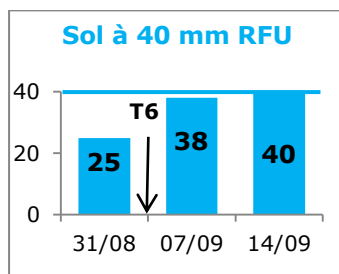
Les maïs vont du stade grains laitueux pâteux à grains pâteux dur. Les besoins en eau des maïs doivent être satisfaits jusqu'à ce que le grain atteigne 50 à 45% d'humidité. En dessous de 45% d'humidité du grain, il n'y a plus de gain de rendement à attendre, l'irrigation doit s'arrêter.

Au stade 50% d'humidité du grain, les 3 amidons (vitreux, pâteux et laitueux) sont répartis en trois tiers dans les grains.

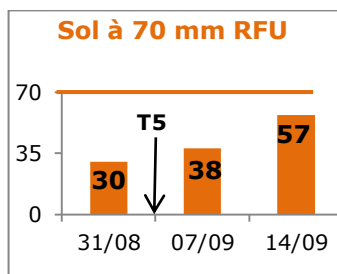


Rappel : pour ceux qui ensilent leurs maïs, l'arrêt de l'irrigation se fait 10 à 15 jours avant la date d'ensilage prévue.

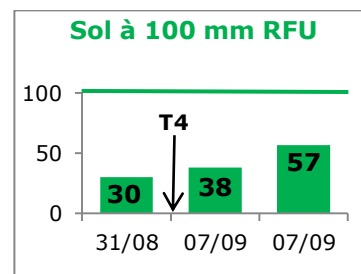
Bilan hydrique au 14 septembre pour un maïs à grains pâteux dur au Lude



On est à 100% de la RFU max. Compte tenu du stade du maïs et de la météo annoncée, **l'irrigation est terminée.**



On est à 81% la RFU max. **L'irrigation est terminée.**



On est à 57% de la RFU max. **L'irrigation est terminée.**

Détail du calcul pour le sol à 40 mm RFU : état de la réserve au 14/09 = état de la réserve au 07/09 + pluies du 08/09 au 14/09 + irrigation - (Kc (maïs à grains pâteux dur) x ETP Le Lude du 08/09 au 14/09) = 38 + 25 + 0 - (0.3 x 19) = 57 mm, plafonnés à 40 mm.

Coefficients culturaux (Kc) selon les stades du maïs

	Levée	4 feuilles	8 feuilles	12 feuilles	16 feuilles	Floraison mâle	Floraison femelle	Fécondation	Soies sèches	Grains laitueux	Grains pâteux	Grains vitreux
Kc		0.4	0.6	0.8	0.9	1.1	1.15	1.1	1.05	1.0	0.8	0.3
		< Sensibilité au stress hydrique >										

Spécial cénomannien

Parcelle de Dissay sous Courcillon (sable limoneux - semis du 3 juin). Les maïs sont à grains laitueux pâteux. Il a plu. L'irrigation doit se poursuivre en tenant compte des pluies qui pourraient tomber dans les prochains jours.

Parcelle de La Chapelle aux Choux (sable limoneux - semis du 19 avril). Les maïs sont au stade grains pâteux. Il a plu. L'irrigation sera terminée.

Situation des ressources en eau / Restrictions d'irrigation

Dès que vous êtes en limitation (ou en répartition des volumes pour la Vègre), vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr

Argance		
La Chapelle d'Aligné	Débit de la semaine : 0.029 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.015 SA2 : 0.040 SA1 : 0.080 SV : 0.110	
Aune		
Pontvallain	Débit de la semaine : 0.159 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -20% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.080 SA2 : 0.110 SA1 : 0.140 SV : 0.270	
Bienne		
Thoiré sous Contensor	Débit de la semaine : 0.216 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.060 SA2 : 0.080 SA1 : 0.100 SV : 0.120	
Braye		
Valennes	Débit de la semaine : 0.428 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.250 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.500	
Deux Fonds + Voutonne		
Avoise	Débit de la semaine : 0.184 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	
Gée		
Fercé sur Sarthe	Débit de la semaine : 0.153 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.080 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	


(1): y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

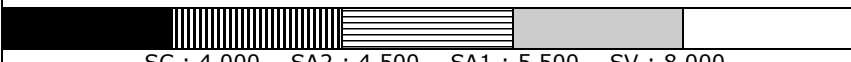
(2): y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

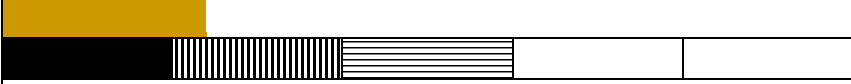
Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

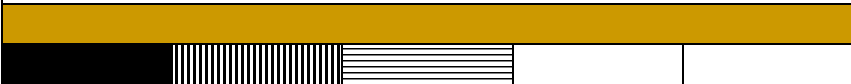
SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte – SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

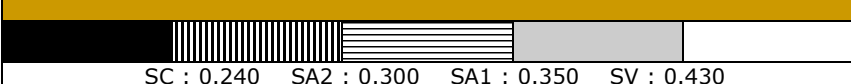
Dès que vous êtes en limitation (ou en répartition des volumes pour la Vègre), vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur sur irrig'beau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr

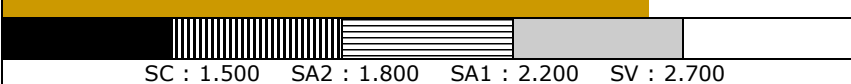
Huisne		
Montfort le Gesnois	Débit de la semaine : 6.490 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 3.600 SA2 : 3.900 SA1 : 4.100 SV : 4.800	

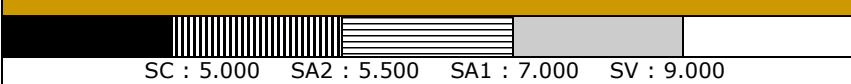
Loir		
Durtal	Débit de la semaine : Pas de données (cause écourues).	Niveau d'alerte :
		Restrictions : RAS.
	SC : 4.000 SA2 : 4.500 SA1 : 5.500 SV : 8.000	

Merdereau + Orthe + Vaudelle		
St Paul le Gaultier	Débit de la semaine : 0.111 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -60% sur le volume hebdomadaire autorisé (3). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.110 SA2 : 0.130 SA1 : 0.160 SV : 0.190	

Narais + Dué		
St Mars la Brière	Débit de la semaine : 0.517 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.230 SA2 : 0.260 SA1 : 0.320 SV : 0.360	

Orne Saosnoise		
Montbizot	Débit de la semaine : 0.530 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.240 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.430	

Sarthe Amont		
Neuville sur Sarthe ou Souillé	Débit de la semaine : 2.698 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 1.500 SA2 : 1.800 SA1 : 2.200 SV : 2.700	

Sarthe Aval		
Beffes	Débit de la semaine : 11.154 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 5.000 SA2 : 5.500 SA1 : 7.000 SV : 9.000	

(3): -40% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe
SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte – **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise

Dès que vous êtes en limitation (ou en répartition des volumes pour la Vègre), vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur sur irrig''eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr

Sarthe Médiane = Orne Champenoise + Fessard + Rhonne + Roule Crottes + Vezeanne		
Voivres lès Le Mans	Débit de la semaine : 0.097 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (4). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	

Tusson + Anille + Veuve		
La Chapelle Gaugain	Débit de la semaine : 0.127 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (4). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.100 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

Vaige + Erve + Taude		
Bouessay	Débit de la semaine : 0.031 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -60% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.015 SA2 : 0.045 SA1 : 0.095 SV : 0.150	

Vègre		
Asnières sur Vègre	Débit de la semaine : 0.676 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : répartition des volumes. Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.300 SA2 : 0.400 SA1 : 0.500 SV : 0.750	

Vive Parence		
Yvré l'Evêque	Débit de la semaine : 0.115 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.110 SA2 : 0.150 SA1 : 0.180 SV : 0.230	

(1): y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

(2): -40% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

(4): -20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte – SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

Des écourues sont prévues sur le LOIR :

- la Flèche en amont et aval du moulin de la Bruyère du 20/09/21 au 15/10/21,
- Clermont Créans pour le Château de Créans du 20/09/21 au 15/10/21,
- La Chartre sur le Loir (et les communes situées en aval) du 18/09/21 au 03/10/21.

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Site du Mans

15 rue Jean Grémillon 72000 LE MANS

Tél. 02.43.29.24.24

Rédaction : Laëtitia TEMEN

Comité de relecture : Marion MOINEAU,
Emmanuel MONGE, Laëtitia TEMEN.

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :



Retrouvez Inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>